



Mairie de Montferrat
150, Place CA Pégoud
38620 MONTFERRAT



04 76 32 30 02

MEMO

Mémo 9 du 05 avril 2022

CALENDRIER ELECTORAL

Le bureau de vote sera installé à la Salle des Fêtes. Par précaution sanitaire, munissez-vous d'un stylo noir ou bleu !

Elections Présidentielles 8H00 – 19H00	Elections Législatives 8H00 – 18H00
Le dimanche 10 avril 2022 premier tour Le dimanche 24 avril 2022 second tour	Le dimanche 12 juin 2022 premier tour Le dimanche 19 juin 2022 second tour

SOLIDARITE UKRAINE

Un grand merci pour le grand cœur des Montfrinauds et voisins qui se sont mobilisés pour les collectes organisées sur le mois de Mars. Quelques familles se sont déclarées volontaires pour l'accueil de réfugiés Ukrainiens. Un Collectif lié au CCAS s'est créé pour mieux encadrer cet accueil et les futures collectes ou aides à mettre en place à l'avenir. En attendant, les collectes de vêtements et denrées ont été interrompues.

ENQUETE SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC

Réfléchir ensemble à la diminution ou l'extinction de l'éclairage public sur une partie de la nuit est une démarche importante pour la biodiversité, la santé des personnes, les économies d'énergie et les économies financières pour la commune. Merci de participer à cette enquête citoyenne en déposant en Mairie le questionnaire joint.

COLLECTE DE VELOS

Vous ne savez plus quoi faire de votre vélo ? **DONNEZ-LE !** Collecte organisée par VELIGOOD (groupe Economique et Solidaire Adéquation) et les communes du Tour du Lac. **Dépôt en Mairie du 4 au 14 Avril 2022.**

BIEN VIVRE ENSEMBLE – RAPPEL DE QUELQUES REGLES !

Ensemble évitons les soucis !

- Règles d'Urbanisme : merci de penser à faire les démarches en Mairie pour toute modification sur votre habitation : changement de volets, fenêtres, création d'abris de jardin, piscine, ouverture, muret...
- Déjections canines et incivilités : Nous avons beaucoup de chiens sur la commune, qui laissent des traces de leur passage, bien malgré eux. Marcher tranquillement dans la rue sans regarder où l'on met les pieds, c'est tout de même mieux pour tous.

Règles : Les déjections de nos amis les chiens sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux pour enfants et devant la porte des habitants, par mesure d'hygiène publique. Elles sont uniquement autorisées dans les caniveaux, sauf sur les passages piétons.

Propreté et respect des autres sont le B-A- BA ! Pour information, vous trouverez des **sacs gratuits destinés au ramassage des déjections canines dans des distributeurs placés près de la Mairie et sur la rue des Vergers.**

- Divagation, règles : dans les lieux publics, ou ouverts au public, les chiens doivent être tenus en laisse. Chaque année, durant la période comprise entre le 15 avril et le 30 juin, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse dans les bois et forêts en dehors des allées forestières afin de protéger la reproduction de la faune.

Un chien est considéré divaguant s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître et se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel.

Depuis quelques années, un décret rend obligatoire l'identification des animaux de compagnie. Premier objectif : limiter les abandons et les vols, permettant que 80% des animaux identifiés soient retrouvés en cas de perte ou de vol.

- Brûlage : interdit ! Pensez déchèterie (Montferrat mardi, jeudi vendredi après-midi) compost et broyage !

Par ailleurs, l'Arrêté Préfectoral interdisant les feux est toujours en vigueur.

- Tonte et taillage : éviter les nuisances sonores ! Par ailleurs le taillage est à éviter pendant la période de reproduction de mars à fin juin !
- Comme le déneigement le désherbage devant les maisons est à la charge du propriétaire ou du locataire.
- Règles de stationnement des véhicules : Ne pas se garer sur les trottoirs qui doivent rester libre pour l'usage des piétons, poussettes et personnes à mobilité réduite. Ne pas stationner sur les places arrêts minute plus de 15 minutes (boulangerie, supérette). Ne pas se garer sur les voies de passage des bus (entre nouvelle pharmacie et église notamment !).

BROYEUR DE VEGETAUX

En partenariat avec le Pays Voironnais, votre mairie proposera prochainement un nouveau service : le prêt de broyeurs de végétaux. Ce dispositif gratuit, ouvert à tous les particuliers de la commune, permet de valoriser ses branchages et ses tailles de haies sur place sous forme de broyat de bois.

Rendez-vous sur www.paysvoironnais.com, rubrique déchèteries, créez votre espace perso suivez les instructions. Pour tout renseignement, veuillez contacter le Pays Voironnais.

LES RENDEZ-VOUS D'AVRIL A JUIN

- 16 et 17 Avril : le **Trail du Lac de Paladru**. (<http://traildulacdepaladru.fr>). Départ du Trail et village organisateur et exposants : **plage de Montferrat**. N'hésitez pas à vous inscrire pour les différentes courses et randonnées, ou à rejoindre le groupe des bénévoles pour quelques heures de votre temps.
- 20 Avril de 16h à 19h30 **Salle St Michel à Paladru : Collecte du Don du Sang**. Sur réservation : <https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/>
- Le 30 Avril : **Pose Ton Son JAM Session**
- Le 07 Mai : Concert **Muzikapp**
- Le 25 Juin : Fête du Village

LES BONNES NOUVELLES

- Le **Centre de Loisirs Intercommunal** Montferrat/Bilieu/Villages du Lac de Paladru, ouvre ses portes dès les vacances de Pâques (<https://www.aej-crossey.fr/> contact : direction@aej-tourdulac.fr) ! Pour ces premières vacances, les enfants seront accueillis à **Bilieu**. L'offre de l'accueil de loisirs sera complétée pour les ados par **Locoactive** dont le programme est en cours de rédaction.
Et l'**accueil des enfants les mercredis à Montferrat** en période scolaire commencera le **4 Mai 2022**
- La **Maison pour Tous de Montferrat** vous accueille pour de multiples activités
- Les travaux pour la mise aux normes du stade et des vestiaires sont terminés ! Venez encourager nos jeunes footballeurs au stade !
- Le **Broyeur intercommunal** arrive : il devrait être mis à disposition courant mai. La réservation se fera auprès de la CAPV, soit en ligne soit aux services techniques... (plus d'info à venir cette semaine !)
- Le livre « **Mémoires de Montferrat** » est à nouveau en vente au bureau de tabac, à la mairie, et auprès des membres de l'association.

Le Conseil Municipal vous souhaite de bonnes fêtes pascales !

Roland Perrin-Cocon, Maire de MONTFERRAT